Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 971-219711280-20260328-1ere_032026-DE
le 28/03/2026
via TELIOS

COMMUNE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 1ere_032026 avec 1 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 28/03/2026

Objet : 1ère délibération du 28 mars 2026- Election du nouveau maire

Nature : Délibérations

Matière : Institutions et vie politique - Election executif

Date de télétransmission : 30/03/2026 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 1_re d_lib du 28 mars 2026- Election du nouveau maire.pdf

Annexes :

1 - Proces-verbal election du maire et des adjoints - 28 mars 2026-commune de sainte-anne.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 971 / ARRONDISSEMENT 2

Identifiant de l'acte : 971-219711280-20260328-1ere_032026-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 30/03/2026

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 971-219711280-20260328-1ere_032026-DE
le 28/03/2026
via TELIOS

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

-=-

COMMUNE DE SAINTE ANNE

-=-

Numéro de la délibération
1ère *délibération*

-=-

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SESSION DU SAMEDI 28 MARS 2026 ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINT(E)S

Election du nouveau maire

L'an deux mille vingt-six, et le vingt-huit du mois de mars, à quinze heures vingt minutes, le conseil municipal de la commune de SAINTE-ANNE, s'est réuni à « L'Espace de Diffusion Culturelle Francisque BAPTISTE » à Montmain, sous la présidence du doyen d'âge Monsieur Blaise ALDO.

Convocation faite le 24 mars 2026

Membres en exercice : 33 présents

Présents (33) :
M. Francs BAPTISTE, Mme Olivia JEAN épse RAMOUTAR-BADAL, M. Lucien GALVANI , Mme Evelyne CHERAL épse VACHER, M. Earvin Pascal SAINSILY, Mme Jeannette COURIOL, M. Jacques Lucien KANCEL, Mme Nicole SOLVAR épse SINIVASSIN, M. Sébastien GAUTHIER, Mme Marie-Anièce MANNE épse RÉGÉLAN, M. Alain CUIRASSIER, Mme Mariane GRANDISSON, M. Hugues CHATEAUBON, Mme Dalila Boniface MARIE-JOSEPH, M. Marcel KANDASSAMY, Mme Eddie LOÏAL épse MIXTUR, M. Bruno DÉSIRÉE, Mme Viviane KACY, M. Georges NARDIN, Mme Victoire BETCOUR, M. Kecy PALIE, Mme Sylvie MATHURIN épse VANOUKIA, M. Michel JANKY, Mme Aline MALATCHOUMY, M. Lucien DRYMON, Mme Diana PERRAN, M. Blaise ALDO, Mme Patricia Françoise SAHA, Mme Noella BASTAREAUD, M. Patrick Marcellin GALAS, Mme Lydia FARO épse COURIOL, M. Eric LATCHOUMANIN, Mme Viviane DRYMON épse MONDOR. .

DÉLIBÉRATIONS AFFICHÉES Le 30 MARS 2026

SAINTE-ANNE, Le 30 MARS 2026

Absents (2):
M. Patrick SOLVET, M. Christian BAPTISTE.

Secrétaires de séance : Mme Victoire BETCOUR, M. Earvin Pascal SAINSILY, M. Kecy PALIE.

DÉLIBÉRATIONS AFFICHÉES Le 30 MARS 2026

SAINTE-ANNE, Le 30 MARS 2026

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 971-219711280-20260328-1ere_032026-DE
le 28/03/2026
via TELIOS

Le Conseil municipal ;

Sous la présidence de Monsieur Aldo BLAISE doyen d'âge de l'assemblée communale ;

Vu les articles L2122–4 et L2122–8 Code général des collectivités territoriales ;

Après les opérations de vote dans les formes prescrites par les textes en vigueur ;

Monsieur Francs BAPTISTE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé Maire de la commune de Sainte-Anne.

Le procès-verbal de l'élection du maire est joint à cette délibération.

Fait et délibéré à Sainte-Anne
Les jours, mois et an que dessus
Et ont signé les membres présents.

VILLE DE SAINTE-ANNE 14 GUADELOUPE

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Francs BAPTISTE

N.B : Tout recours contre la présente délibération doit être adressé au Tribunal Administratif de Guadeloupe dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle elle est rendue exécutoire.
Les actes pris par la commune sont exécutoires de plein droit dès qu'il a été procédé à leur publication ou affichage ou à leur notification aux intéressés ainsi qu'à leur transmission au représentant de l'Etat dans le département ou à son délégué dans l'arrondissement. (L 2131-1 du CGCT). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site www.telerecours.fr ».